

**Définition Citadelle** : (n.f.) Place forte construite dans une ville afin d'en assurer la garde. Le château vicomtal de Carcassonne, par exemple, assume la fonction de citadelle.

Terme directement emprunté à l'italien *citadella* (petite cité). Il apparaît pour la première fois en français dans les Mémoires de Guillaume de Villeneuve (1495) : « Le gouverneur garnist tres bien ladite citadelle de gens et de artillerie. » (n.f.) Abri voûté ménagé dans un rempart ou sous terre pour protéger des bombes.

© Stéphane William Gondoin, webmaster et propriétaire du site [www.normannia.fr](http://www.normannia.fr) ; avec son aimable autorisation

